

OK /
al/m
2012

**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0650 /CAB.MIN/MINES/01/2012 ET
N°/CAB.MIN/FINANCES/2012 DU
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS A IMPORTER
SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl**

LE MINISTRE DES MINES

ET

**LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DES FINANCES,**

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 225 et 227 à 232 ;

Vu la Loi 002/03 du 13 mars 2003, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 08/003 du 16 mai 2008 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

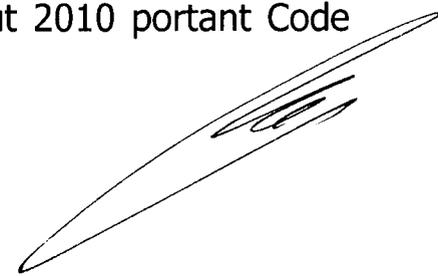
Vu l'Ordonnance-Loi 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 512 à 519 ;

Vu le Décret n° 09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises, « DGDA » en sigle ;

Vu le Décret n° 011/46 du 24 décembre 2011 portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Ministre des Mines
Ministre délégué
à
chargé des Finances



Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 06 août 2012 par la société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl**, en vue d'obtenir l'approbation de la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission interministérielle d'approbation de la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de sa réunion du 09 août 2012 ;

Considérant la nécessité ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Est approuvée, la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl**, en sa qualité de détentrice des Permis d'Exploitation n° 525, 11601 et 11602 se trouvant dans le Territoire de Mutshatsha, District de Kolwezi, dans la Province du Katanga, dont référence ci-dessous :

- Siège social : Usine de Luilu, Commune de Dilala Kolwezi/Katanga
- N° d'Identification Nationale : 6-128-N45597Q
- N° au Nouveau Registre de Commerce : 1281/Kolwezi

06501

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de 23.004.557,25 USD (Dollars américains vingt trois million quatre mille cinq cent cinquante sept vingt cinq cents).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl** ne peut transférer les biens matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu l'autorisation écrite de cette dernière.

Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose le contrevenant au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur, sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle « DGDA », est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DES FINANCES,

Patrice KITEBI KIBOL MVUL

LE MINISTRE DES MINES,

Martin KABWELULU

Ampliatiions

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Secrétariat Général des Mines
- D.G.D.A.
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl**